

## ■ Le mot du président

Michel Kervarec

Les archéologues ont mis l'été à profit pour mener une nouvelle campagne de fouilles à Saint-Lupien. Celles-ci se sont déroulées entre les murs de la chapelle, des bâtiments annexes et de l'enclos, avec quelques incursions aux environs à fin de vérifications.

Il est trop tôt pour faire la synthèse de cette recherche. Néanmoins, une visite au début août, en compagnie du responsable du chantier, a permis de parfaire quelques connaissances et de rectifier quelques idées jusque-là admises.

L'existence d'un mur tout au long du lit de la rivière a été une nouvelle fois confirmée au droit de Saint-Lupien. En 1636, le voyageur Dubuisson-Aubenay écrivait que ce mur, alors directement visible, allait jusqu'aux Couets. Il supposait qu'il s'agissait de l'enceinte de Ratiatum. Aujourd'hui, nous savons qu'il s'agit d'un quai, type de construction rare en Gaule et donc précieux.

A l'intérieur des bâtiments, une trace de voie romaine a été reconnue le long du remarquable mur des thermes (ou de ce que nous supposons être des thermes).

La définition du tombeau de Saint Lupien est remise en cause. Il n'y aurait eu, primitivement, qu'un édifice de dimensions comparables aux chapelles privées de nos cimetières, identifiable avec un soubassement rectangulaire situé dans le chœur, à droite de l'ancien autel. Ce genre de construction est conforme à ce que les spécialistes savent de l'inhumation de ceux qu'à l'époque, on considérait comme saints.

Autour, il y eut un espace consacré, d'où la présence de ces nombreux sarcophages. Cet été, on a découvert d'autres inhumations (sans sarcophages) dans un bâtiment annexe et à l'extérieur.

La première chapelle pouvant recevoir du public serait donc moins ancienne qu'on ne le croyait. Les dernières fouilles ont montré que le plan relevé au 19<sup>e</sup> siècle devait être modifié. A noter qu'on a mis à jour un certain nombre de pierres provenant de ses ruines qui conservent la trace de graffitis, encore à traduire.

Les recherches faites dans l'enclos ont livré beaucoup de matériel et la base de constructions non encore interprétables. A l'intérieur de ce que nous appelons le prieuré, il n'a été fait que des sondages. Ils révèlent la probable présence d'un dallage et, en pignon nord, d'une cheminée.

Voilà très rapidement ce que peut écrire un non spécialiste. Gageons que les visites guidées par les archéologues en cours d'année en apprendront plus à nos amis qui, espérons-le, viendront nombreux y parfaire leur connaissance de Ratiatum, l'ancien Rezé. ■

## Sommaire

Les Voruz et Rezé 2

*M. Michel Kervarec*

Rezé dans l'annuaire  
du commerce de 1910 4

*M. Yann Vince*

Un illustre enfant de Rezé 7  
l'Amiral E. Ollive 1882 - 1950

*M. Michel Paquet*

A propos de la Clinique  
de Saint Paul 14

*M. Michel Kervarec*

Les Sires de Rezay 16

*M. Jean Seutein*

La vie de l'association 22

# Les Voruz et Rezé

par Michel Kervarec

La famille Voruz était une des plus en vue de la bourgeoisie industrielle nantaise dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et au tout début du 20<sup>e</sup> siècle. Elle apparaît à Rezé sous la Restauration avec la création d'une fonderie de cloches en bronze à la Galotière (cf. Rezé au 19<sup>e</sup> siècle, page 58).

Le fondateur de cette entreprise est Jean Samuel Voruz, d'une famille protestante suisse. Lui-même est né le 6 mars 1772 à Moudon (canton de Vaud). Nous ignorons dans quelles conditions il vint en France et plus précisément à Nantes. En ce qui concerne son épouse, elle était de Rezé, ce qui explique l'installation de la fonderie à la Galotière, village des beaux-parents.

Jean Samuel Voruz épousa en effet Jeanne Magdelaine Collet, née le 15 mai 1775 à Rezé, de André Collet, laboureur, et de Julienne Ordroneau.

Du mariage de Jean Samuel Voruz et J. M. Collet naquirent quatre garçons et trois filles. L'un des garçons, Pierre Samuel, fut tué au cours des journées de juillet 1830, place Louis XVI, sous les balles des troupes fidèles au roi Charles X. Le père, Jean Samuel Voruz, était décédé en 1827.

Un autre des garçons, Jean-Simon, né en 1810 à Nantes, allait donner à l'affaire familiale le renom que nous avons mentionné plus haut.

Dans un ouvrage récemment publié, intitulé " Capitaines d'industrie à Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle " aux éditions Memo, avec le concours de l'association Entreprise et Patrimoine industriel, Yves Rochcongar nous décrit l'essor de cette maison. Malheureusement, nous ne savons pas ce que devint l'unité rezéenne. Cessa-t-elle à la mort du père en 1827 ?

Yves Rochcongar nous indique qu'à ce moment, Jean Simon Voruz, après de solides études et diverses expériences dans les grandes villes de France, avait obtenu le titre d'ingénieur mécanicien et, associé à son frère cadet Henri-Léon, reprenait une fonderie fondée par un oncle, Pierre-Simon Voruz et gérée par son père (qui l'avait transféré à Nantes depuis Paimboeuf).

Le 21 août 1829, la société Voruz, par arrêté préfec-

toral, fut autorisée à établir une fonderie en cuivre dans le quartier de Launay. Elle était précédemment installée rue Royale (rue du Roi Albert).

L'affaire allait prospérer. A partir de 1840, elle passa entre les mains du seul Jean Simon Voruz. Yves Rochcongar écrit :

" En 1840, la fonderie de cuivre se transforme en fonderie de fer : première commande d'une machine de cent quatre-vingt chevaux par la Marine Nationale, réalisation de l'escalier en fer du passage Pommeraye et de la statue de Sainte Anne. En 1850, Voruz franchit la Loire pour s'installer sur la rive Sud (terrain de 2200 m<sup>2</sup>) avec la création sur la Prairie-au-Duc d'importants ateliers de fonderie et d'industrie mécanique qui seront agrandis en 1861. on y fabrique des plaques d'égout, des armatures métalliques, du matériel fixe de chemin de fer, des outils agricoles, des armes et, en 1870, les premières mitrailleuses françaises sous la direction de leur inventeur, le directeur de l'artillerie à Nantes, Verchele de la Rettye. Voruz emploie alors six cents ouvriers et est le principal établissement métallurgique de l'Ouest. En 1891, il a deux usines et trois fabrications principales : la construction de machines, de matériel de chemin de fer, de matériel d'artillerie (canons).

En 1892, une société en nom collectif est constituée entre Fernand Voruz (son fils), Eugène Guillet de la Brosse et deux autres industriels, sous la raison sociale F. Voruz fils et Cie. Elle a pour objet l'entreprise de travaux de fonderie de fer, de cuivre et d'acier, et en général toutes les constructions mécaniques. Le siège se situe 17 rue Lanoue Bras de Fer, sur la Prairie-au-Duc. Il est précisé que la dénomination de la société sera Usines J. Voruz aîné Nantes - F. Voruz fils et Cie, successeurs. En 1898, le département mécanique de l'entreprise est cédé aux Etablissements de la Brosse et Fouché (construc-

tions navales) fondés en 1895 ; la raison sociale devient société anonyme d'exploitation des Ets Voruz, 17 rue Lanoue Bras de Fer à Nantes. En 1909, les établissements seront repris par les Ateliers et Chantiers de Bretagne. Jean Simon Voruz possédait par ailleurs des intérêts dans la raffinerie Etienne. La succession en 1896 s'élevait à 496930,37 francs. Le patrimoine immobilier de Voruz était considérable. En 1881, les biens de ville et de campagne furent estimés à 418696 francs, dont 95000 francs pour l'ancienne usine Gâche ; au total deux maisons, une villa, le moulin Caffineau, deux métairies, deux terrains.

Les immeubles industriels furent estimés à 1 515 000 francs. Il s'agissait de l'usine Launay et de la fonderie de la Prairie-au-Duc. Ils possédaient également un bateau de plaisance, la Fauvette.

Naturalisé français le 18 mars 1848, Jean Simon Voruz eut une intense activité sociale, économique et politique. Il fut le premier président du Conseil des Prud'hommes (22 avril 1841) ; conseiller municipal de Nantes de 1848 à 1865, adjoint au maire dans la municipalité républicaine d'Evariste Colombel (1848-1851) ; élu, comme " candidat officiel ", député au corps législatif le 17 décembre 1859... ; président de la Chambre de commerce (1865-1867) ; premier industriel élu à cette fonction ; juge au Tribunal de Commerce de Nantes en 1853... "

" Il fut consul de la Confédération Helvétique à Nantes de 1877 à 1893. le 23 janvier 1881, il fut élu maire d'Aigrefeuille (Loire-Inférieure), où il exploitait une ferme pilote (irrigation, drainage, évacuation du fumier par wagonnets).

Autres engagements : au conseil d'administration de la société industrielle et du comité de Secours mutuels (président en 1852) ; au consistoire de l'Eglise protestante (1847) ; membre de la Société académique (1850) ; président de la Compagnie de Bretagne (1851) ; membre de la Société des Ingénieurs civils (1857) ; président de la Commission d'étude du canal maritime de Nantes à la mer... "

A Rezé, l'entreprise Voruz réalisa le pont sur le Seil entre Les Couëts et Trentemoult, dont les superbes plans sont conservés aux Archives départementales. En cherchant bien, il n'est pas impossible-

qu'on trouve d'autres traces.

Aujourd'hui, le nom est éteint à Nantes. Dans les années 1930, un certain Paul Voruz de Vaux, demeurant à la Haute-Reberdière en Saint-Sébastien apparaissait encore dans la vie locale, fréquentant en particulier les salons de l'Action Française, ce qui explique la particule qu'il s'était rajouté, le canton de Vaud étant devenu Vaux pour la circonstance.

Les ancêtres rezéens, les Collet et les Ordronneau, eux, ne prétendirent pas à la particule et peut-être y a-t-il de leurs parents parmi nos amis lecteurs.



# Rezé dans l'annuaire du commerce de 1910

Par Yann Vince

Les hasards d'une découverte chez un brocanteur m'a permis de prendre possession d'un annuaire du commerce, le " Didot-Bottin " de l'année 1910. Tous les commerces de France, commune par commune, y sont répertoriés. Outre les noms des commerçants, artisans et industriels, par spécialité, figurent également ceux des notables locaux (maire, notaire...) mais aussi des châtelains. Comme il est souvent d'usage à l'époque quand il s'agit de la commune de Rezé, notre cité est traitée en 4 parties : Rezé (le bourg), Pont-Rousseau, la Morinière et Trentemoult. Avant de vous en donner le détail, voici la petite analyse à laquelle je me suis livré.

En 1910 Rezé comptait 220 artisans et industriels les plus divers représentant 70 activités différentes ! Depuis les classiques (boulangers, bouchers...) jusqu'aux métiers les plus nouveaux pour l'époque : photographes, vendeurs de " vélocipèdes ". D'autres métiers sont révélateurs des activités dominantes dans telle ou telle partie de notre commune. Ainsi, Trentemoult se singularise avec ses constructeurs de bateaux, Pont-Rousseau détenant sans conteste la palme du nombre des activités représentées : 58 parmi lesquelles on notera quelques activités héritées du 19<sup>e</sup> siècle, les bonneteries et une fabrique de chandelles. Sa situation géographique, à la confluence de la Loire et de Sèvre, mais aussi des deux grandes routes nationales (la N 23 de Pornic et la N 137 de La Rochelle) est naturellement pour beaucoup dans cette diversité. Carrefour, étape dans les relations commerciales de l'Ouest de la France, à proximité du port, les grandes activités " nantaises " y sont représentées : le négoce du bois, mais aussi celui des vins et des liqueurs, celui des grains, les activités liées enfin aux constructions navales (fonderies de fer, acier...). Les automobiles ne se sont pas encore substituées aux chevaux, en témoignent les deux

maréchaux de Pont-Rousseau et les trois bourreliers-selliers !

Si l'on détaille les noms cités dans cette liste, on remarquera des noms encore bien présents dans l'économie locale : Champenois ou Grandjouan. D'autres sont bien connus des vieux rezéens et sont présents dans les mémoires : les entreprises de maçonnerie Marchais, les pépiniéristes-horticulteurs Lizé, les matériaux de construction Reffé ou le plâtrier Lozon, ou encore les armateurs Briand et Lancelot pour ne citer que ceux-là ! Les cartophiles reconnaîtront d'autres noms : l'aubergiste Roustan à Trentemoult, la mercerie Auvrignon à Pont-Rousseau... Les amateurs de " comtoises " remarqueront les noms des deux horlogers roussipontains, Dronet et Outrequin. Comment ne pas évoquer également le sabotier du bourg, Braud, qui restera pour les rezéens, le " poète-sabotier ", un artiste local !

On observera enfin quelques révélations intéressantes. A la Morinière, la seule activité recensée est celle du tissage mécanique des toiles Binet-Delaunay (ancienne usine Bariller frères). La société de produits chimiques Jouan et Préteceille fondée après la fermeture de la tannerie, en 1896, n'y figure pas, ce qui semble indiquer que son activité a cessé bien avant la guerre de 1914 ! Par contre, ancêtre de nos supermarchés, les Docks de l'Ouest, que les vieux rezéens ont bien connu, existent déjà ! Quelques curiosités pour terminer : avec 8 coiffeurs (plus que les 7 bouchers !) Pont-Rousseau détient la palme de l'élégance, mais il est vrai, qu'en ce temps-là les moustaches étaient à la mode. On n'était semble-t-il pas aussi attentif à sa santé : avec 2 médecins pour toute la commune (pour 4 pharmaciens) il semble établi que les Rezéens d'alors y avaient peu recours !

**Extrait du " Didot-Bottin " - édition de 1910 :**

REZE, à 4 kilomètres de Nantes – poste, colis postaux à domicile, gare à Pont-Rousseau (à 2 km), téléphone. 8 919 habitants – foires : 30 mars à Ragon – marchés : vendredi et samedi – fête patriotique le 3<sup>e</sup> dimanche de juillet – perception.

Maire : Vigier

Bouchers : Guillou – Priou (Vve)

Boulangers : Brachet

Charcutier : Dumoulin

Epicier : Gendron (Mlle) – Saupin (Mlle)

Maçonnerie (entr. de) : Marchais Frères – Marchais Julien

Menuisiers : Boulogne – Marchais (L.)

Sabotier : Braud

Tabac (débit de) : Gendron

Vins (en gros) : Gendron

Château de la Classerie : L'Heudé (Cl.)

Château de Praud : A. Biette

Château de Rezé : comte de Monti de Rezé

PONT-ROUSSEAU (commune de Rezé) à 1 kilomètre de Nantes – poste, télégraphe, colis postaux à domicile et chemin de fer (Etat) ligne de Nantes à La Roche-sur-Yon (à 403 kilomètres de Paris), chemin de fer d'intérêt local lignes de Nantes à Rocheservière et de Nantes à Legé – foires : le 25 février et le 26 juillet – perception.

Notaire : Cloteaux

Huissier : Bouhier

Banque : Banque de France, ville rattaché à la succursale de Nantes

Bois de chauffage : Bonnet – Lemerie – Sauvestre

Bois en grume : Dupas (F.)

Bois du Nord : Sorin

Bonneterie : Coisy (O.) et P. Fitau (voir Nantes)

Bouchers : Aubert – Bahuaud – Chenard – Guillotin – Hervouët (Ed.) – Hervouët (Fd) – Leberre

Boulangers : Brondy – Chéné – Dugast – Gaudin – Godin – Pondard – Rebondin

Bourelriers-selliers : Gaillard – Fortumeau – Pichevin

Briques (fabr. de) : Montagnon (Vve)

Chandelles (fabr. de) : Joulin

Chapelier : Etienne

Charbons : Champenois Frères – Denis (E.)

Charcutiers : Castay – Duchêne – Forestier – Joubert (Mlle) – Thomas

Charrons : Hillion – Jamet – Mérand

Chaudronniers : Brelet – Gérard fils – Péneau fils

Chevaux (marchands de) : Biret – Constantin – Portron – Prou – Thibaud

Clouterie : Fougeray

Coiffeurs : Bodaud – Boisselier – Brousse (H.) – Chevalier (H.) – Girard – Glantin – Oger – Perthuis

Cordonniers : Binot – Bretonnière – Girardeau – Grelet

Coutelier : Charria

Couturières : Gruel – Ordureau – Patry

Eaux gazeuses (fabr.) : Cormerais (J.) – Hervouët – Raffin

Engrais et noirs : Bachelier – Grandjouan

Entrepreneurs de charpente : Baty – Caffin – Tendron

Entrepreneurs de maçonnerie : Musseau (Ern.) – Musseau (Louis) – Renaud – Treilhaud

Epicier en gros : Delanoë – Garçon Frères – Joubert – Ollive Frères

Epicier (détail) : Béliard – Bouchet – Caffin – Chevalier – Delanoë – Douaud – Docks de l'Ouest – Gendron (Vve) – Janeau (J.) – Janeau (Vve) – Joubert – Prin – Sauvaget

Fers, aciers, charbons : Champenois Frères

Ferblantiers-lampistes : Brelet – Gérard – Péneau

Fonderie de fer : Guillonneau

Grains (négts – commission. en) : Callet – Cassin

Horlogers : Dronet – Outrequin

Hôtels : Bon Marchand (du) – Chapeau Rouge – Chêne Vert (du) – Cheval Blanc (du) – Lion d'Or

Maréchaux : Dubost – Saulnier

Matériaux de construction : Reffé (René)

Médecins : Benoist – Pinel (officier d'académie)

Menuisiers-ébénistes : Boulogne – Dejoie – Garçon (Vve) – Grandhomme et Robert – Landais

Mercerie : Auvrignon

Pâtisserie : Godin

Peintres en bâtiment : Bondu – Gaboriau – Moinsard – Queltier – Redor

Pépiniéristes-horticulteurs : Lizé (Ch.) – Lizé (Jules) – Robert (J. Th.)

Pharmaciens : Cormerais – Guillet – Oger (J. Bte)

Photographes : Gruel – Tillé

Plâtriers : Lesage – Lozon

Rouennerie, draperie : Clergeau – Gaillard – Patry (Mlle)

Sabots : Bouyer – Brossaud (Vve) – Gers (Vve) – Guillocheau

Sage-femme : Yvon  
Serruriers : Carimalo – Cormerais – Graton – Jeanneau – Legargasson – Ménard  
Tabac (débit de) : Aubin  
Tonneliers : Belliard – Rambaud – Thomas  
Tuyaux en ciment (fabr. de) : Reffé (René) – voir Nantes  
Vanniers : Chocteau (Vve) – Evrard – Perraud (V.)  
Vélocipèdes : Chatelier – Guillet  
Vinaigres (fabr. de) : Rigault fils  
Vins et liqueurs : Beautamy – Brochet (Vve) – Guibert – Rigault fils – Valton  
Volailles en gros : Febvre

Poisson (exp. de) : Lebeau-pin  
Tabac (débit de) : Zévaco  
Vins (en gros) : Lancelot.

Château de la Balinière : Leglas-Maurice (chevalier de la légion d'honneur)  
Château de la Chaussée : Dianoux  
Château de la Gabardière : Omer-Bodin (Vve)  
Château du Jaunet : Rauche (H.)

MORINIÈRE (la) (commune de Rezé) à 4 kilomètres de Nantes – Poste, télégraphe, gare à Pont-Rousseau (à 2km).

Tissage mécanique de toiles : Binet-Delaunay fils

TRENTEMOULT (commune de Rezé) à 2 kilomètres de Nantes – Poste, télégraphe, colis postaux à domicile, gare à Pont-Rousseau (à 3 km).

Armateurs : Briand – Lancelot (F.)  
Aubergistes : Choron – Corbineau à Northouse – Herviault – Ollive (Vve) – Roustan – Touzé  
Bateaux (constr. de) : Desveaux père et fils  
Bouchers : Chauvelon – Soulas  
Boulangers : Boju – Gris – Jouneau  
Charcutier : Lambert  
Cordonniers : Baron – Delgado – Métaireau  
Epiciers : Allain (Vve) – Aubin – Ertaud – Ollive  
Ferblantier-lampiste : Clémot  
Filets de pêche : Lezy  
Forges de marine : Soulas  
Menuisier : Dejoie  
Navires (constr. de) : Alleau (E.)  
Pâtisseries : Orthion – Salmon  
Pharmacien : Bizet

# Un des plus illustre enfant de Rezé

## l'Amiral Emmanuel Ollive 1882-1950

Par Michel Paquet

Mon grand-père maternel Emmanuel OLLIVE est né à Norkiouse le 18 janvier 1882 dans la maison de sa grand-mère maternelle BARBAN. Son père, Alphonse, né à la Haute Île, était capitaine au long cours, avait fait le Cap Horn avant de faire des voyages moins longs, transport de sel jusqu'à Terre Neuve puis retour vers Nantes après avoir chargé du bois de charpente à HALIFAX, d'où son surnom " Canadien ". Après la naissance de son fils et de sa fille Hélène, il fait construire en 1884 " une maison de capitaine " place des Filets (entrée 12 rue BRUNEAU) et décide de mettre sac à terre. Jusqu'à sa retraite, il sera professeur d'hydrographie à l'Ecole de la Marine Marchande de Nantes. Sa mère, Estelle RITEAU, était la fille d'un Maître en Cabotage et de Françoise BESSAC, elle-même fille d'une DEJOIE.

En 1939, le journal aujourd'hui disparu, *le Phare*, fit un article sur l'Amiral OLLIVE. Il est dit que le jeune Emmanuel usa ses fonds de culotte à l'école communale de Trentemoult avec les autres galopins de son âge, BOJU, BOSSIS, CHAUVELON, VIAUD et son " cousin " Arthur OLLIVE, tous des futurs élèves de son père et aussi futurs capitaines, tous des descendants de ces grandes et anciennes familles de pêcheurs de la Haute Île et de Trentemoult.

Très bon élève, il continue ses études au grand lycée de Nantes et si on en juge le palmarès que le Comité de l'Histoire du lycée Clemenceau a bien voulu me communiquer, il laisse peu de prix à ses condisciples. En 1897, Il est même récompensé au niveau national par le premier prix d'anglais au Concours Général.

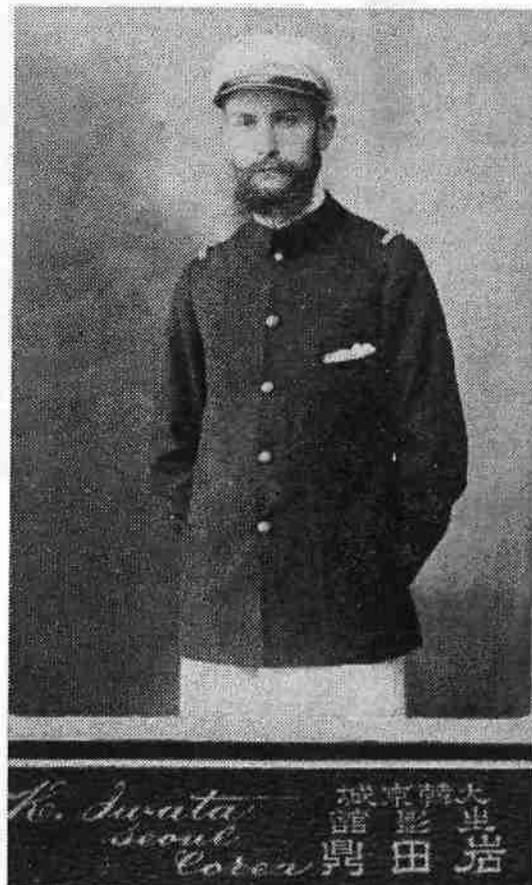
Tout naturellement, il prépare le concours de l'Ecole Polytechnique mais passe " pour voir " le concours de l'Ecole Navale qu'il réussit du premier coup, second derrière SABLE, futur Président de la Commission d'Épuration en 1944.

A l'Ecole Navale, sa scolarité est fort simple, pre-

mier en toutes les matières dès le début jusqu'à la sortie de l'Ecole d'Application...

D'autres condisciples de cette promotion 1899, arrivèrent aux étoiles et je n'en citerai que deux : DARLAN, futur Chef de la Marine, MUSELIER, inventeur de la Croix de Lorraine.

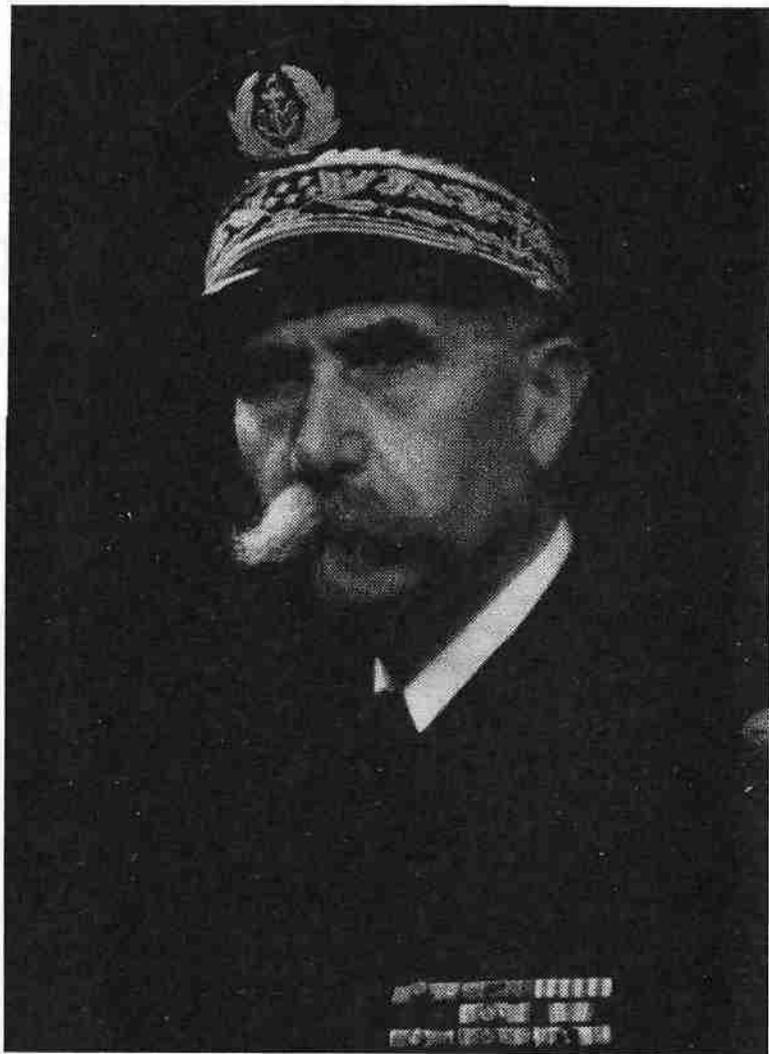
Major de sa promotion, le jeune Emmanuel est en droit d'obtenir un poste de choix à l'Escadre d'Extrême Orient et de Chine. Mais il préfère choisir le poste plus formateur de Chef de Quart, en fait Commandant en Second de l'avisographe DAGUE en Algérie. Mais, deux mois après son arrivée, la DAGUE est désarmée... En digne descendant de ces marins connus pour ne pas aimer être embêtés



Séoul

# Les fêtes de la Marine de Rome

de M. ...



et ayant horreur de l'injustice, le 30/12/1902, par voie hiérarchique, il écrit une lettre polie mais ferme pour dire qu'il a été blousé par la Marine et réclame un poste conforme à son rang de sortie. Il obtiendra rapidement satisfaction en partant sur le Kersaint en Mer de Chine.

Quelques mois après son arrivé, il est appelé à prendre le commandement de la compagnie de débarquement chargé de protéger la Légation française de Séoul, poste peu ordinaire pour un jeune officier. Le jeune enseigne n'a qu'une soixantaine de marins pour assurer la sécurité de cette Légation assiégée par des soldats japonais particulièrement agressifs.

Ce séjour à Séoul lui permet d'assister en spectateur privilégié à la première guerre de Corée et surtout à la guerre russo-japonaise qui sera l'avant-dernière bataille entre cuirassés et se traduira par la destruction de la flotte russe.

Retour en France en 1905, la vie d'escadre à Toulon, son mariage avec la fille d'un Capitaine de Vaisseau, l'Ecole des Torpilleurs, puis l'Ecole de Canonage sur le WALDECK-ROUSSEAU, un " nantais ". Il sort premier de ces deux écoles et même avec Témoignage de Satisfaction du Ministre pour l'invention d'un appareil de tir qui restera en service jusqu'à l'arrivée de l'électronique.

Arrive la grande guerre et ce qu'il a vu en Corée lui a fait comprendre que c'est la fin des grandes batailles navales. Il y en aura qu'une pendant cette guerre alors que les belligérants possédaient une soixantaine de cuirassés. Cela le pousse à partir au front sous les ordres d'un nantais, JEHENNE, commandant le Régiment de Canoniers-Marins. Il commandera ainsi une batterie d'artillerie lourde sur les fronts de Lorraine, Verdun et Argonne, puis en 1917, une flottille de canonnières fluviales.

Début 1918, il part commander un torpilleur en Mer Noire jusqu'à l'Armistice où il revint à Toulon. Pas pour longtemps car en fait, au commandement du contre-torpilleur le TEMERAIRE, il part en Mer Baltique pour assurer les opérations de police dans le cadre du plébiscite du SCHLESWIG-HOLSTEIN à la demande du gouvernement danois qui a peur de troubles provoqués par les Allemands. C'est là qu'il

se lie d'amitié avec le futur Amiral anglais NORTH qu'il retrouvera à GIBRALTAR en 1940.

En fin un peu de repos en 1920 comme Aide de Camp de l'Amiral Préfet maritime de Toulon, mis à part les festivités officielles qu'il doit subir malgré tout. Nommé au grade de Capitaine de Frégate début 1922, il est nommé Commandant en second du croiseur POTHUAU mais avant de le rejoindre, il



quelque part en Lorraine

doit assurer la mission la plus périlleuse de sa carrière, le réarmement du vieux transport déjà à la ferraille, la Moselle, pour assurer la rotation des fonctionnaires civils entre Marseille et Alger pendant la grande grève des inscrits maritimes. Ma mère se souvient encore que son père n'avait jamais eu aussi peur de sa vie !

Après le commandement d'une flottille de contre-torpilleurs à Brest, bien que Capitaine de Frégate, il est choisi par l'Amiral DOCTEUR comme son Chef d'Etat Major à l'Escadre de la Méditerranée.

Le 24 septembre 1929, DOCTEUR note son adjoint : " le Comandant OLLIVE a été pour moi pendant deux ans le collaborateur et l'ami le plus sur. J'ai apprécié hautement son intelligence, son tact, ses connaissances complètes mises au

*service d'une puissance de travail exceptionnelle. Ayant une confiance absolue dans ses qualités de marin et son jugement, je lui ai souvent délégué le commandement.*

*Il a toutes les qualités du chef, la Marine doit le plus tôt possible l'utiliser dans les hautes fonctions".*

Nommé Capitaine de Vaisseau en 1929, il prend le commandement de l'Ecole d'Application de Tir à la Mer sur le croiseur-cuirassé GEYDON. Il y a souvent de permanence à la coupé ou sur la passerelle, un jeune Enseigne de Réserve et, contrairement aux



Toulon 1929

usages et au grand étonnement de l'équipage, le Commandant lui serre la main et lui parle un moment. Il s'agissait tout simplement d'Arthur-André OLLIVE, le fils de son copain et " cousin " Arthur, de Trentemoult !

Après le passage obligé au Centre des Hautes Etudes Navales, il est nommé début 1933 Contre Amiral avec le passage traditionnel dans un poste à terre. Ce sera la Majorité Générale à Brest.

En 1935, il prend le commandement du groupe des contre-torpilleurs de l'Escadre de la Méditerranée qui deviendra rapidement la célèbre 3<sup>e</sup> Escadre Légère dont l'histoire, fortement romancée, a été écrite par Claude Farrère. Il a son pavillon sur le Tartu.

Composée de 12 véritables coursiers des mers – 2.700 à 3.200 tonnes, 45 nœuds au minimum – c'est l'orgueil de notre Marine et l'envie des Marines étrangères, surtout anglaise. La première année, c'est le temps de la formation des équipages et la mise au point de la doctrine d'emploi. En 1936, c'est la guerre civile en Espagne, les patrouilles permanentes en raison des sous-marins prêtés et en fait armés par les Italiens. L'activité est telle que mon grand-père est obligé de demander par écrit à son chef à quelle date certaine il pourra prendre une permission afin de pouvoir assister au mariage de sa seule fille, ma mère !

En octobre 1936, son condisciple DARLAN est nommé Chef d'Etat-Major Général à/c du 1<sup>er</sup> janvier 1937. Il a le temps d'organiser son équipe, discute avec mon grand-père qui accepte non sans discuter et rechigner de devenir son adjoint comme Premier Sous-Chef d'Etat Major Général.

Il est connu que DARLAN était un habitué des cabinets ministériels où il n'a eu de cesse de rabaisser les pouvoirs de l'Etat Major.

Devenu le Chef, il fera tout le contraire... Alors que le poste de Premier Sous-Chef était tenu auparavant par un Contre-Amiral, mon grand-père est nommé Vice- Amiral par décret présidentiel en date du 15/01/1937. Quelques jours après, par décision ministérielle, il est précisé que le V.A. OLLIVE portera les attributs des Commandants en Chef, c'est à dire quatre étoiles. Cette nomination fait un peu scandale surtout chez les protégés du prédécesseur de DARLAN qui avait bien prévu que GENSOUL et OLLIVE seraient nommés V.A. en 1937 mais GENSOUL étant plus âgé et plus ancien dans le grade précédent devait passer le premier. Comme DARLAN a oublié de nommer GENSOUL, il se voit obligé de faire annuler les décisions puis de faire signer une nouvelle nomination par le Président LEBRUN qui porte les deux noms, GENSOUL étant cité le premier. Un raté jamais vu dans la Marine !

Comme mon grand-père se sait plus dans quelle tenue il doit arriver à Paris, Darlan lui écrit le 27 fé-



le " gaulois " sur la passerelle du TARTU

vrier 1937 : "j'ai résolu ton problème vestimentaire par DM (quatre \*)".

Jusque là, l'Amiral OLLIVE a toujours eu des notes extrêmement brillantes. Je citerai celle de juillet 1936 signée par l'Amiral MOUGET, C.E.C. de l'Escadre de la Méditerranée :

*"large culture professionnelle et générale. Méthodique, prévoyant, prudent. Excelle dans l'action méthodiquement préparée. Organisateur remarquable, a très bien commandé son groupe de C.T. dont l'excellente préparation militaire s'est affirmée au concours d'arme du mois de juillet. Officier de très grande valeur, à promouvoir en 1937".*

Le successeur de Mouget à l'Escadre, ABRIAL, un protégé du prédécesseur de DARLAN, qui savait très bien que son successeur en 1938 serait OLLIVE, et bien qu'il l'ai jamais eu sous ses ordres, ait appelé à le noter malgré tout en août 1937 et décide de lui " faire payer " le raté de DARLAN en reprenant globalement les notes précédentes avec toutefois en finale ; "les qualités de marin de l'Amiral OLLIVE ne sont pas aussi brillantes " et de rajouter après sa signature " mon opinion très ferme est que l'Amiral OLLIVE n'est pas doué pour commander à la mer " !

Ce genre de réaction épidermique est courant dans

les Armées et ne porte pas à conséquence. Par la suite, en 1942, mon grand-père employa le même moyen envers un Vice-Amiral connu pour ses relations avec DARLAN en le notant ainsi : " *détesté par ses supérieurs, fui par ses condisciples, haï par ses subordonnés* "... Quel humour !

D'ailleurs DARLAN n'en tient pas compte en confiant à mon grand-père l'Escadre de la Méditerranée, notre plus importante force maritime, par décret présidentiel du 21 mars 1938.

Nouveau problème dû à une gaminerie de DARLAN. Toujours Vice-Amiral (il n'y avait pas de grade plus élevé à l'époque) mais avec rang d'Amiral de la Flotte, il veut plus. En adjoignant des forces éparpillées aux deux Escadres traditionnelles, elles deviennent des Flottes et un Amiral de la Flotte qui commande deux Flottes ne peut être qu'un Amiral de France ! Comme ABRIAL est plus ancien qu'OLLIVE, il reprend le commandement de la Flotte et OLLIVE prend temporairement la Préfecture Maritime de Toulon. Mais un temporaire qui dure et qui ne plait surtout pas à mon grand-père qui ne se gêne pour le faire savoir. En définitive, le Ministre ne marche pas dans la combine de DARLAN qui reste, si je puis dire, simple Amiral de la Flotte. Voyant cela, retour des chose, ABRIAL reprend sa Préfecture, mon grand-père la Flotte jusqu'à son départ à Casablanca fin 1939.

Cette période de commandement est marquée par les préparatifs de la guerre, la formation des équipages par des manœuvre constantes. Et c'est surtout les discussions interalliées, en particulier avec le Commandant en Chef de la Flotte anglaise de la Méditerranée, Sir Andrew CUNNINGHAM, qui aboutirent aux accords signés par les deux amiraux en juillet 1939 par lequel les deux pays se partagent la Méditerranée. Dans ses Mémoires, Andrew CUNNINGHAM a écrit

*"the french Commander in Chief, Admiral OLLIVE arrived at MALTA (27 juillet 1938)... in battleship PROVENCE escorted by four destroyers which necessitated the usual spate of calls, receptions, luncheon parties and dinners... Admiral OLLIVE, blessed with a large moustache and a grat sense of humour, was very much likes by us all"*

Il faut dire qu'il y avait eu un incident comique au cours du dîner d'adieu au siège de l'amirauté, vieux bâtiment aux sièges vermoulus au point que

Madame CUNNINGHAM se retrouva les quatre fers en l'air. On vérifia bien entendu les autres sièges et on s'aperçut que celui de mon grand-père était déjà à moitié cassé... Tout le monde prit le parti d'en rire plutôt que de créer un incident diplomatique !

Le 21 novembre 1939, DARLAN écrit au Gal NOGUES, Résident Général au Maroc, C.E.C. des Forces Armées en Afrique du Nord :

*"Mon cher Général et Ami,*

*La guerre maritime dans l'Atlantique prenant de plus en plus d'importance, je viens d'être obligé d'articuler d'une façon nouvelle mon haut commandement.*

*Le poste de Commandant en Chef dans l'Atlantique SUD vient d'être créé. La résidence de ce C.E.C qui porte le nom d'Amiral AFRIQUE, est normalement Casablanca et, éventuellement, Dakar.*

*Il a sous ses ordres les forces mobiles mises par moi à disposition et les Commandants de la Marine au Maroc, AOF et AEF. Bien entendu, pour tout ce qui concerna la défense du littoral, les commandants de la Marine continuent à dépendre directement du Résident Général et des Gouverneurs Généraux.*

*L'Amiral Afrique n'a à s'occuper que des opérations en haute mer.*

*Le titulaire du poste " Amiral Afrique " est le Vice-Amiral d'Escadre OLLIVE qui commande actuellement la Flotte de la Méditerranée."*

La zone d'action est vaste puisqu'elle est limitée au Nord par le Cap St Vincent (Sud du Portugal) et au Sud, par Freetown. Il passe un accord avec son ami NORTH, qui commande à Gibraltar, par lequel chaque Marine a une zone d'action. C'est le temps des convois de renfort en troupes de l'Empire, la recherche des sous-marins, le départ et l'escorte de l'or de la banque de France vers Dakar etc. Devant les menaces espagnoles – en fait, on sait aujourd'hui qu'elles étaient vaines – une grande partie de l'intendance de Gibraltar est transporté à Casablanca et elle ne sera en définitive déménagée complètement que fin juillet ce que de nombreux historiens ignorent ou préfèrent ignorer...

Le jour de l'agression de Mers El Kébir, le 3 juillet

1940, OLLIVE écrit à DARLAN pour se plaindre de NOGUES qui vient de lui refuser les forces pour attaquer les Anglais, non à Gibraltar où commande son ami NORTH qui a refusé de prendre la commandement de cette agression, mais les forces encore en mer de SOMMERVILLE qui a accepté la mission. Nouvelle lettre à DARLAN le 12 juillet pour lui dire qu'il s'oppose à son projet d'attaquer FREETOWN le 15 juillet. Il considère que l'attaque des forces anglaise le jour même ou le lendemain aurait été considérée par le monde entier comme " normale " mais qu'une attaque 15 jours après de forces n'ayant pas été dans le coup, serait considérée comme une vengeance pouvant irrémédiablement compromettre nos relations avec les anglais.

Après l'Armistice, comme la Marine n'a pas démerité, DARLAN case ses amiraux : ABRIAL est nommé Gouverneur de l'Algérie, FERNET, autre camarade de promo, Secrétaire Général du Gouvernement, ESTEVA, Résident en TUNISIE. Même le Préfet de Police de Paris est un amiral ! Mon grand-père refuse tout poste " civil à connotation politique ". C'est un marin et tient à le rester !

Par décision signée le 1<sup>er</sup> août 1940 par le Mal PE-TAIN, mon grand-père est nommé Commandant en Chef des Forces Maritimes du Sud, avec Q.G. à Alger où il restera jusqu'à son retour à Toulon le 17 octobre 1942, 20 jours exactement avant le débarquement américain.

A Alger, il retrouve son ennemi intime, ABRIAL, mais surtout WEYGAND, nommé Délégué Général du Gouvernement avec pleins pouvoirs civils et militaires en AFRIQUE, sauf sur la Marine bien entendu, chasse gardée de DARLAN !

Les relations entre ABRIAL et WEYGAND sont très mauvaises d'autant plus que DARLAN avait réussi à coller à la Délégation Générale le Vice-Amiral FERNARD totalement inféodé à lui qui se charge de brouiller les deux hommes... ABRIAL sera obligé de partir quelques mois après ! En revanche, entre WEYGAND et mon grand-père, l'entente était parfaite et le restera après la guerre.

On connaît parfaitement l'action menée par WEYGAND en Afrique, la préparation secrète des magnifiques troupes qui permirent par la suite à notre pays de retrouver son rang. On connaît aussi ses relations avec Robert MURPHY, délégué personnel de

Roosevelt, la douzaine de vice-consuls chargés en principe de surveiller l'aide économique accordée à l'Afrique du Nord.

On ne connaît pas encore les relations exactes entre les Américains et mon grand-père. Dans ses mémoires, un vice-consul dit qu'il aurait été contacté et qu'il aurait accepté de prendre le commandement des troupes françaises si Giraud avait refusé. J'en doute un peu mais il est certain que plus tard en 1944, après avoir pris la ville de Privas, les troupes américaines se sont empressées de mettre un cordon de sécurité autour de la maison où mon grand-père s'était réfugié.

De plus ayant eu l'occasion de servir de porte-serviette à Michel DEBRE, à l'époque à Alger, sachant qu'il avait connu mon grand-père et surtout qu'il était au mieux avec mon plus jeune oncle, François OLLIVE, son collègue du Conseil d'Etat, j'avais posé la question " pourquoi mon grand-père a t'il été le seul amiral à ne pas avoir de problème à la Libération ". Réponse " les Américains s'y seraient opposés , mais impossible d'en savoir plus.

DARLAN savait-il ce qui allait se passer en Afrique du Nord ? Certainement par FENARD, surtout par son fils qui avait des contacts directs avec MURPHY, probablement par mon grand-père quand ils se voyaient.

Devant ce qui se tramait, DARLAN prend ses dispositions : il fait nommer Chef de l'Armée d'Armistice, le Gal REVERS, artilleur connu depuis 1914/18, il fait rentrer de LATTRE de Tunisie et lui donne le Commandement de la région considérée comme stratégique, le Languedoc-Roussillon. Coté MARINE, il décide de supprimer le poste d'Amiral Sud et son remplacement à Alger et Casablanca par deux amiraux " à lui ". Il décide de remplacer l'Amiral Comte Jean de Laborde, son " ennemi intime " qui commande à Toulon les seuls navires qui nous restent, par un jeune Vice-Amiral de 52 ans, GOUTON, en qui il a pleine confiance. Quant à mon grand-père, il deviendra Inspecteur Général des Forces Maritimes, poste en général honorifique mais qui dans la période de crise prévisible, doit prendre de l'importance.

Contrairement à ce que pensaient les Officiers Généraux plus ou moins dans le coup, les Américains débarquent dans la nuit du 7 novembre 1942 alors qu'ils étaient espérés au mieux au printemps 1943 aussi bien dans les trois pays d'AFN que dans le Languedoc-Roussillon.

On sait aussi que le jour du débarquement, DARLAN se trouvait à Alger au chevet de son fils Alain mourant, ses accords avec les Américains, son assassinat le jour de Noël. On sait aussi que ce débarquement se traduit par l'envahissement par les Allemands de la zone Sud, puis de Toulon, le sabordage de notre magnifique flotte, etc.

Quant à mon grand-père, rentré d'Alger le 17 octobre 1942, en congé pour deux mois et installé momentanément chez mes parents, il put avoir, après le sabordage, un véhicule officiel qui nous emmena mon grand-père, ma grand-mère, ma sœur aînée et moi-même, à Privas où nous sommes restés jusqu'à la fin de la guerre.

Comme il n'y avait plus de Marine, mon grand-père ne rejoignit pas l'Inspection et prit sa retraite en janvier 1943.

Revenus à Toulon, mes grands-parents louèrent une villa à coté de chez nous, à Tamaris, près de La Seyne.

J'ai bien connu mon grand-père mais c'est tout relatif car je n'avais que onze ans quand il est mort brutalement le 1<sup>er</sup> juin 1950. Il était un grand-père rêvé, bon et très attentif à ses petits-enfants. Je me souviens surtout de ces histoires de la vieille marine et sur les corsaires nantais. J'avais le droit de jouer avec ses nombreuses maquettes de bateaux à voile. Un jour, il m'a même appris à me servir d'un sextant.

Mais c'était aussi un homme assez secret car il ne parla jamais de politique et de sa carrière ni à ma mère ni à ses quatre fils.

Sources : archives familiales et personnelles, dossiers de plusieurs Amiraux au S.H.M. de Vincennes, biographies DARLAN, en particulier celle de M.COULTEAU-BECARIE & C.V. HUAN.

# A propos de la clinique Saint Paul

Par Michel Kervarec

Cette année 2003, au confluent de la Sèvre et de la Loire, à cheval sur les communes de Nantes et Rezé, s'ouvrent les Nouvelles Cliniques Nantaises regroupant divers établissements dont celui de Saint-Paul.

Nos lecteurs savent combien nous nous sommes battus pour préserver, pour des raisons historiques à nous évidentes, une trace significative de cette maison à travers sa chapelle. Tous nos efforts ont été vains et, de cet édifice, il ne restera plus bientôt que les bases, sans grand intérêt, il faut bien le dire.

Nous avons des traces dans les archives de Rezé de la construction du premier établissement. Nous avons aussi retrouvé un article écrit en 1925 par C. Leroy, curé de Saint-Paul, dans son bulletin paroissial " La Voix de Saint-Paul ". Il nous a paru intéressant de le reproduire. A préciser que les bulletins de Saint-Paul et Saint-Pierre se trouvent aux Archives départementales de la Loire-Atlantique dans les séries de Presse (PR 674 et 675).



## Le Petit Mot de M. le Curé

Mes chers paroissiens,

J'avais annoncé qu'à l'occasion des cinquante ans de profession de la Bonne Mère, je donnerais une petite notice sur la Maison hospitalière. Aujourd'hui j'exécute ma promesse.

La première Sœur garde-malades vint à Saint-Paul le 29 septembre 1882 ; elle était de la Présentation et s'appelait Sœur Odulphe. Elle remplit avec suc-

cès son charitable ministère ; par elle des bons furent distribués aux pauvres, les malades furent soignés et préparés à recevoir les derniers sacrements. La pension de cette Sœur et les bons qu'elle distribuait étaient payés par le profit d'une kermesse et des ventes de charité et par les offrandes des personnes généreuses.

En 1894, cette Sœur fut remplacée par les Sœurs de la Communauté de la Priauté en Grillaud, commune de Chantenay, fondée par M. l'abbé

Laurent. La raison de cette substitution, lisons-nous dans le registre paroissial, est le désir motivé et tant de fois exprimé d'assurer aux malades la garde de jour et de nuit. Les nouvelles Sœurs le font, tandis que celles de la Présentation ne le peuvent faire, d'après leurs statuts. Les Sœurs furent installées dans une modeste maison louée pour elles à la Galotière, au prix de 150 fr. par an. Les personnes généreuses qui aidèrent M. le Curé pour cette fondation furent : Mmes Jusseume, Legals, Bariller et Hardy, qui donnèrent des meubles, du linge, la vaisselle et la batterie de cuisine et payèrent le loyer. Ces Sœurs étaient au nombre de trois, Sœur Julienne, supérieure ; Sœur Marie de l'Assomption et Sœur Marcel. Les revenus annuels du bazar servaient à les payer – 300 fr. chacune – et à leur procurer des secours en nature pour être distribués aux pauvres. Ces bonnes religieuses, très estimées dans la paroisse, ne restèrent pas longtemps. En octobre 1896, M. le Curé fut mis à même de réaliser l'achat de la propriété Babin. Son désir était d'avoir une maison pour y recevoir des malades pauvres et des pensionnaires. Avant de faire cet achat, il voulut avoir l'approbation de la Supérieure de la Communauté ; tout fut décidé, mais lorsque M. Allaire, vicaire général et Supérieur des Sœurs, vint visiter la maison, il ne la trouva pas à son goût ; ses religieuses, disait-il, n'étaient pas instituées pour diriger les hospices, les maisons de pensionnaires et les cliniques ; Monseigneur, qui eut à trancher la question, décida qu'il était préférable d'accepter la retraite des Sœurs de Grillaud. Encouragé par sa Grandeur, M. le curé chercha et il trouva les Sœurs de Saint-Anne de la Providence de Saumur. Ce changement ne fut pas sans susciter une grande tempête dans la paroisse. M. le curé, qui avait agi pour le plus grand bien, fut vivement critiqué, même par ses amis ; il en souffrit beaucoup, mais il accepta l'épreuve en véritable prêtre, avec le plus grand esprit d'humilité et de pénitence. Les nouvelles religieuses arrivèrent et prirent possession de la maison appelé Maison hospitalière, le mardi 19 avril 1898, à 8 h du matin. C'étaient les Sœurs Saint-Barthélémy, Supérieure ; Sainte Martine et Saint Jean Népomucène.

Depuis cette époque, la maison a pris une grande extension, grâce au dévouement des Sœurs et surtout à la protection du Sacré-Cœur et de Notre-Dame du Perpétuel-Secours. Vous en connaissez les

bienfaits : Œuvre du vestiaire, qui permet de distribuer des vêtements aux pauvres, Œuvre de la vente de charité, qui permet de distribuer des bons divers aux indigents et de porter aux malades des secours en nature, entretiens de Sœurs garde-malades, qui consacrent leurs journées à visiter les malades, hospitalisation pour rien, ou à très bas prix, de plusieurs personnes de la paroisse, lavage et repassage du linge de l'église, moyennant une très minime rétribution, ornementation des autels et je ne parle pas d'une foule de petits services de tout genre rendus avec amabilité et complaisance. On sait bien que l'on peut aller à la Maison hospitalière sans crainte et que l'on y sera toujours bien reçu.

Au point de vue légal, la Maison hospitalière forme une Société anonyme, régie par la loi de 1867 ; le président et directeur est M. le curé ; il est aidé dans l'administration par des Messieurs, la plupart de la paroisse, qui se dévouent avec empressement pour la bonne gestion de cette Société. Mais le plus grand travail est fait par la Bonne Mère, Sœur Saint Barthélémy, qui apporte à la direction de la Maison tout son dévouement et tous ses soins. A elle, de nouveau, nos vœux de longue et sainte vie.

Votre curé,  
C. Leroy

# Sires de Rezay

Par Jean Seutein

A la suite de recherches sur les familles Mérot sur ma demande par le Centre Généalogique de l'Ouest, j'ai fait connaissance de Monsieur Brangolo qui a fait beaucoup de recherches sur les familles nobles de Bretagne.

Ayant habité à Rezé il me fait un très gros travail de recherches sur les familles nobles de Rezé.

Nous espérons que notre travail peut vous donner satisfaction.

## Sires de Rezay

Une enquête fut faite en 1471 pour la possession du banc de messieurs Du Chaffault comme banc seigneurial dans le cœur et sanctuaire de l'église de Saint-Philibert de Grand-Lieu.

Trente neuf témoins déposèrent sur l'ancienneté de la maison Du Chaffault qu'elle est la première après les Laval et le Chateaubriand, qu'elle avait la seigneurie suzeraine de Monceaux. Parmi ces nombreux témoins Jean de Viesque seigneur des Perrines, gentilhomme âgé de 52 ans, dépose qu'il a ouï dire et tenir notoirement que iceux Du Chaffault sont issus de la maison de Rezay et pour remontrance de ce portent les armes anciennes. Et pareillement dit avait ouï dire et tenir notoirement que la maison de Rezay et la plupart du bien d'icelle est issus de la conté de Nantes pour le partage d'une fille du conte de Nantes, marié au seigneur de Rezay.

La première fois que ce nom des vieilles chevaleries de Rezay apparaît dans les annales Bretonnes, il est cité à coté de celui des ducs héritiers naturels des contes de Nantes en 1145 : Rolland de Rezay, Rollandus de Resis, signe une donation faite au monastère de Saint par le duc Conan : ce ubi présentes erant baronne britannie plurini. (C.-N. Morice, Histoire de Bretagne, Pr 1, col. 957)

En 1149 Rolland signe encore comme témoin la fondation faite par Hoel, fils de Conan comte de Nantes, en faveur de sa fille au monastère des Couëts, où elle prenait le voile. Les Couëts, tout à fait voisins et limitrophe de fief, étaient une dépendance immédiate du comté de Nantes.

Plus rien sur les sires de Rezay pendant toute la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, période fort agitée il est vrai pour la Bretagne et surtout pour ce territoire Nantais sous la domination des Plantagenêts mais, dès les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle et au cours de ce siècle si remarquable, nous les retrouvons dans un rang des plus marquants et des plus distingués :

*En 1201, un échange fait entre l'abbaye de Buzay et le duc Guy de Thouars, par lequel ce dernier donne à l'abbaye vingt cinq livres de rente, contre les terres du Bois-Benoît, est daté du 27 août 1201 : ce Jucelle, de Rezeyo et Willemo de Rezeyo (Vidimus de 1330 ; Rezay est cité dans un acte de 1197 du même fond).*

En 1205 Guillaume de Rezay signe " G de Razaio " la première fondation de l'abbaye de Villeneuve par de la duchesse Coutance (D. Morice, Ibid., col. 786). En 1205 ce même Wuillemus de Rezay, miles, signe la translation de cette abbaye dans le lieu où elle fut définitivement établie et dans laquelle plusieurs générations des Du Chaffault, ses descendants, recevront la sépulture (D. Morice, Ibid., col. 820). Quelques années après, vers 1210 - 1212, nous le voyons régler une contestation qu'il avait ainsi que deux seigneurs, avec l'abbaye de Buzay, au sujet des biens situés dans l'île de Bouin. L'acte n'est pas daté mais se rapporte aux dates approximatives que nous lui assignons :

Ce Symon de Guirchia, Alanus de Vale, W de Rezero milites, dilecto in Kristo Ihesu de Chambratio militi salutem in domino dilection vestre isignificavenus quod de contestatione illa que intervenait inter abbatum et monachos de Buzéio ex ona parte .W de Rezaio .W Malescot et Rolladum de Begon de fec-

tum milites, ex altera, diu fuerat agravata, amicabilis compositie sic ex ore Willelmi de Rezaio, militis, declimus factum, sub hac forma, videlicet de eleemosina domine clure, in tloceleria, tota illa terra de tloceleria predictis militibus remanebut, ita quod unusquisque predictum militibus, VI soli dos sirgolis annis in perpetum reddendos in festo sancti Michaelis, abbatie de Buzeio toticlem abbatie de calma assignabit. Quod ego W de Rezaio et W Malescot, iam fecimus, et scialis quod vide tut nobis pilore estam ess...atque bonan. Vos autrem super hoctrale consilium habeatis-ne anima militis defunti Rollandi et vestra super hoc penen sustinans dare des possessions (Archives départementales de Loire-Atlantiques, premier titre des possessions de l'abbaye à Bouin).

Une annotation inscrite au dos de l'une des chartes de Buzay identifie, fort mal à propos, Sylvestre de Bougon avec Sylvestre de Rezaio. Au XII<sup>e</sup> siècle d'étroites alliances unissaient évidemment ces deux familles, si voisines l'une de l'autre. Les prénoms de leurs membres pouvaient parfaitement être les mêmes mais jamais les seigneurs de Bougon, dont la filiation est connue à cette époque, n'avaient en aucune façon la prétention de se rattacher à l'ancienne maison des comtes de Nantes.

En 1213, Etienne, évêque de Nantes, atteste par une charte que Guillaume de Rezaio, chevalier, donne à l'abbaye de Villeneuve quinze lamproies à prendre dans l'écluse d'Estivelle. Quod W de Rezaio, miles in presentia nostro constitus, pro salute anime sue et autre cessorum et successorum suorum, de dit et concessit deo, et abbatie de Villanova, quindecim lampredas, in exclusiva que dicitur Estivelle.

En 1239, lors de la vente de l'hébergement de la motte de Bougon faite par Geffroy Gremeler à Guillaume de Rezaio, chevalier, l'acte en latin (1<sup>er</sup> acte cité dans la liasse subsidénie de la généalogie dressée en 1787 par Cléra, pour les publier par P. Margegay), renferme l'acte suivant : la charte de Guillaume de Rezaio, chevalier, constatant que Raoul, seigneur de Rays en récompense de ses bons services, lui a donné ainsi qu'à ses héritiers direct tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Doulon,

plus de cent sous de rente dans celle de Saint-Etienne-de-Montluc et de Vigneux, pour lequel il lui a fait hommage, mais dont il n'entrera en possession qu'après la mort de Raoul (Revue des provinces de l'Ouest, tome III, p. 456).

En 1256 Guillaume de Rezaio, par sa dernière volonté, concède en pure et perpétuelle aumône à l'abbaye de Villeneuve deux septiers de sel de rente annuelle sur sa moitié du Pas de Bouin que sa sœur Jeanne de Couëron avait l'habitude de récolter :

*Ego, Guellelmue de Rezaio, notum facio uni versis presentes letras inspecturis, quod ego in ultima voluntate mea, dedi in puram et perpetuam eleemosinam, pro anime mee remedio abbatie de Villanova dua sestria silginis annui redditus, super medictarium mean de passu Bouin, quan tenere solebat domina Johana de Coiron, soror mea, et ut ista donatio robur obtinrent perpetue firmitatis, presentes litteras predictae abbatie, sigillo meo tradidi sigillatras. Datum die lune post festum Beati André, apostoli anno domini 1256. La Saint André est le 30 novembre.*

En 1223 au mois de mars, Sylvestre de Rezaio assigne aux moines de Villeneuve deux journeaux de pré jusqu'à ce qu'il puisse se libérer de l'aumône que son père leur avait faite sur l'écluse d'Estivelle : *Nouerint universi proesens scriptum inspectari quod ego Silvester de Rezaio, tradidi mouachis Villenove duos jouales prororum invalle mea tenenclos et habenclos quadus que eleemosinam quameis pater meus super esclum Estivelle contutis valeat liberare. Et quia hoc volo usque ad préa fixum terminum firmum et stabile permanene, sigillum meun robur apposui et nomimen. Anno ab incamatione domini, 1223, mense martio.*

Cet acte prouve donc que Sylvestre était le fils de Guillaume qui dut mourir après 1256 dans un âge fort avancé.

En 1247 Sylvestre de Rezaio jouissait, à la cour de duc de Jean le Roux, dont il était probablement compagnon d'enfance, d'une grande considération. Le prince, étant à Lyon le 26 mai 1247, voulu faire lever l'interdit qui pesait sur la ville et le diocèse de Nantes depuis les agissements de Pierre Mauclerc son père. Il promit à l'évêque d'Oport d'exécuter tout ce que le souverain pontife ordonnerait et

de restituer à l'évêque tout ce qu'il avait touché de la régale. Il pria en conséquence le comte d'Angoulême, Sylvestre de Rezay et Jean de Maure, ses amis de vouloir bien être ses cautions. Les trois chevaliers consentirent et jurèrent d'employer leurs bons offices pour que le duc accomplit ses promesses, sous peine de satisfaire l'évêque de Nantes de ses propre deniers :

*Insuper rogamus nobile viro hugonem comitem eugolismensis et dominum Sylvestrum de Rezay et dominum Johannem de Maura, milites amicos nostros, ut probis observantis, se pro nobis de beantobservare (D. Morice, Pr. I, col. 933).*

En 1250, au mois d'avril après les Pâques, Sylvestre de Rezay, " Sylvester de Rezaio, miles " donna au couvent de Buzay tout ce qu'il avait acheté au tenement de l'angle de David Buzart et d'Aénor, son épouse, en échange du quartier de la Haie-Durand et d'une maison que l'abbaye possédait à Pont-Rousseau et d'une rente de quarante sous que les religieux lui assignèrent pendant sa vie seulement sur les revenus de la chaussée de Pilon (Archives de Loire-Atlantique, H 47, titres de Buzay). C'est à cet acte que se trouve le sceau mobile de Sylvestre, en trois morceaux seulement.

Au mois de mars 1250, c'est-à-dire 1251, Sylvestre de Rezay, chevalier, ratifie une vente faite par Catherine de la Luçonnière à Pierre Aluçon, chevalier, et à Olive, sa femme de tout ce qu'elle possédait au fief de la Luçonnière :

*Save des choses à Johanne, lasuer à la dite Kateline, se liavement. Et pour que ce soit ferme et estable es temoin de icelle chose à la requeste de la dite Kateline nous seelames cestes lettre de notre seau, sauve notre droit et celui de notre segnorie (Archives départementales, E 524)*

En 1258, l'extrait des Blancs-Manteaux mentionne seulement " Sylvestre de Rezay, chevalier " avec le sceau de losange burelées.

Le même recueil au mois de janvier 1271 (1272 N. S.) indique ici le Duchaffault simplement " vente d'héritages entre particuliers, passé devant Sylvestre de Rezay, chevalier ".

C'est ce Sylvestre de Rezay qui donna à son frère portant le même prénom l'hébergement Du Chaffault comme nous l'apprend la citation suivante, tirée du manuscrit de la bibliothèque natio-

nale : Ego Sylvester de Rezayo, miles, dedi fratri méo Sylvestro, pro sois beneficiis, meun herbregementum Du Chaffault, et queconque nabeo in gaigneria de Escubarberia.

L'acte suivant emprunté à la même source nous apprend la mort de Sylvestre et le nom de son fils :

Universis presentes litteras, impectoris vel auditoris Oliverius de Rezaio, miles, salutem in domino noueritis quod cum inter nos ex una parte, et religiosos viros, abbatem convertum de Villenove cisterciensis ordicis, diocesis Nannetensis ex altera, contrio nota esset super noc videlicet quod idem abbas et conventus dicebant quod defunctus Sylvester de Rezaio, miles quoudam pater noster, etc.... actum mense octobris anno 1273.

Si nous consultons la nécrologie de l'abbaye de Geneston nous y trouvons :

- " Oliverius de Rezayo, miles, le deux des nones de janvier ", sans indication d'année

- " Le trois des ides d'août, Sylvestre de Rezayo, miles "

- " Le six des nones d'octobre, Sylvestre de Rezayo, mile "

Revenons au recueil des Blancs-Manteaux. Nous donnerons le dernier acte qu'il contient sur cette famille vraiment d'origine de vieille chevalerie, qui indique approximativement la date de réception de Sylvestre de Rezay comme chevalier.

A tous ceus qui cestes presentes lettres verront et orront, Sylvestre de Rezay, ou tens valleit, salos en notre seigneur etc.... 1286, avec le sceau du dit Sylvestre, qui n'est point à ses armes (il y a une bête à cornes, semblables à un bœuf), avec ces mots autour : Sylvestri... ..EZAIO... ..LIER. Il existe une famille le Bœuf ayant des armes en forme de bœuf, même département, sûrement une alliance.

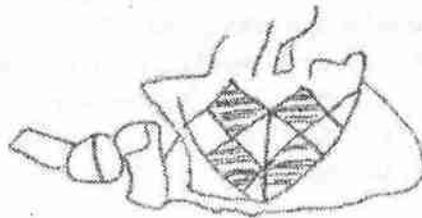
ANCIENS SIRES DE REZAY

XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles



Blason des sires de Rezay

Losangé d'argent de gueule à dix pièces, chaque losange d'argent chargés de quatre burelles d'azur.



1250

Sceau de Sylvestre de Rezay  
( arch depar 1747 )

1145

Rolland de Rezay

1197

Judicael de Rezay

1205

Guillaume de Rezay

1223

Sylvestre de Rezay + 1298

1347

Jean de Rezay + 1366 Abbé de Villeneuve

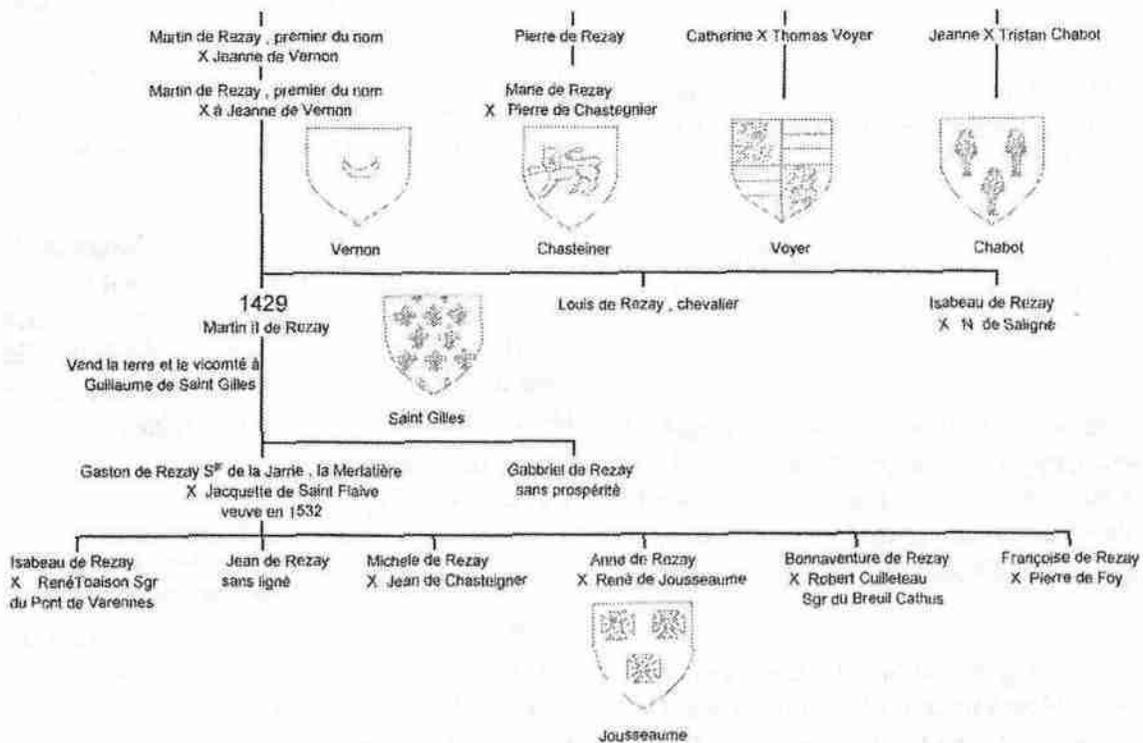
1354

Sylvestre de Rezay

X, demoiselle de Cathus, veuve de Guy de Vivonne



Cathus



## Sires de Rezé

En 1294 le jeudi après la mi-Août, le duc Jean II prit le dénombrement des chevaliers que les seigneurs de l'évêché de Nantes devaient à son ost ou armée (le Seigneur de Rezay) et ses parsonniers reconnurent que ils doivent un chevalier doivent un chevalier d'ost pour leur Fié de Rezay (AD de Loire-Atlantique).

D'après la nécrologie de Beneston, Sylvestre de Rezay mourut en 1298. La Charte suivante des Blancs Manteaux nous apprend le nom d'un Sire de Rezay jeune encore, puisqu'il n'était pas chevalier en 1322 :

*A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, Morice de Saint Aignen, Vallet Saluz, en notre Seigneur Comme L'abé et le couvent de Villenove d'une partie, et Sevestre de Rezay Vallet de l'autre, se fussent compromis en nos, tant comme en arbitre arbitrator, en aimable composition, sur les choses qui ensuivent, etc. Ce fut fait é doné ou moys d'aoust l'an de grace 1322.*

En 1337 La Gruandais en Saffé appartenait à Selvestre de Rezay, très probablement celui qui le précède.

En 1347 Jean de Rezay fut élu Abbé de Villeneuve et mourut en 1366, après dix-neuf ans de prélature (Gallia Christiana).

En 1354 Sylvestre de Rezay obtint des lettres de sauf-conduit pour aller en Angleterre visiter Charles de Blois pendant sa captivité.

Parmi les noms des chevaliers tués à la Bataille de Poitiers gagnée par le prince de Galles le 15 Septembre 1356 sur le roi Jean, dont l'armée fut complètement défaite se trouve celui de Raoul de Rezay (Annales d'Aquitaine).

La montre des gens d'armes et archers de la compagnie de Monsieur de Rochefort reçue à Vitré le 10 Décembre 1356 cite en premier lieu ce Messire Silvestre de Rezay Chevalier.

Souvestre ou Sylvestre de Rezay, chevalier, seigneur de Rezay, vrai-semblablement son fils, était en 1389 Seigneur de Brains. Il épousa, vers 1380, demoiselle Cathus veuve de Guy de Vivonne qui, par la mort de son frère Jean de Cathus devint héritière des belles terres et seigneuries de la Jarrie, la Merrlatière et Saint-Fulgent en Poitou (cette filiation est extraite de la Généalogie de la maison de Chasteigner, par A. Duchesne. Nous l'avons un peu développé en y ajoutant quelques dates et les renseignements que nous avons pu rencontrer).

De cette union naquirent :

- 1- Martin de Rezay qui suit
- 2- Pierre de Rezay, Chevalier, dont la fille Marie de Rezay, épousa Pierre de Chasteigner
- 3- Catherine de Rezay, femme de Thomas Voyer, Chevalier
- 4- Jeanne de Rezay mariée à Tristan Chabot, dont Germain et Louis Chabot.

Le compte en charge et décharge rendu par le receveur de la chatellerie des Hugueticoys porte : du rachat avvenu à Monseigneur par la mort de Sevestre de Rezay des blez de la métairie de Briort de l'aoust mille 3 et seix, a affermée à Jehan le Charpentier métayer vendu au grenier de Monseigneur à Machecoul VI septiers mesure de Machecoul qui valent à la mesure de Saint-Philbert IX septiers.

Martin de Rezay, premier du nom, Seigneur de Rezay, Briord, La Jarie, la Merlatière, Saint-Fulgent, etc. paraît en 1429 à la réformation de la noblesse à Port-Saint-Père comme Seigneur de Briord. En 1442 il rendit aveu à M. de Belleville, seigneur de Montaigu, pour sa terre de Saint-Fulgent.

De Jeanne de Vernou son épouse :

1. Martin de Rezay
2. Louis de Rezay, chevalier, dont nous allons parler, avec son frère, et qui ne paraît pas avoir été marié.

En 1476 il figure parmi les seigneurs bretons qui avaient quitté le service du Duc pour celui du Roi de France (D. Lobineau, Histoire de Bretagne).

Jean Hamelin, Chapelain de Notre-Dame de Rohan, dépose que le Vicomte de Rohan partit de Nantes

pour aller en France, vers le Roy le dimanche de la Passion ; et on disait la veille qu'il devait aller au pardon de Saint-Philbert de Grand-Lieu. Il était accompagné de Messire Louis de Rezay, qui l'étoit venu chercher avec d'autres (D. Morice, Pr. III, col. 207)

3. Isabeau de Rezay qui épousa Mr de Saligné dont le fils Jean de Saligné se maria avec Marie de Bessay.

Martin de Rezay, chevalier, Seigneur de la Jarrie, la Merlatière, Saint-Fulgent, etc. (Registre de la Chancellerie de Bretagne, dit Plumitif, AD de Loire-Atlantique) contient une lettre de Louis XI roi de France du 5 novembre 1461 qui évoque au Parlement la cause pendante :

Inter dilectos nostros Martinus et Ludouivicus de Rezay, milites, actores ex una parte, et dilectum étiam nostrum Johannem Labbé, defensorem ex parte altera [qui étaient ajournés à comparaitre] en la ville de Montaigu en Poitou au huit janvier prochain venant.

Et le Sergent demandant l'exécution de ces lettres, il lui fut répondu que le dit Messire Jehan labbé est subgit du Duc et que la terre débatue entre il et les

deux de Rezay est située et assise en ce duché et que le Duc ses pais et subgiz ne sont subgiz ne obéissans au Roi et sa court de Parlement de Paris fors en deux caz savoir de ressort de Parlement de Bretagne et ou cas de dénée de droit, le Duc requis pars suffisans intervalles, et que cette matière ne concerne nulz des dits deux cas.

Et pour ce et a ce que mesne touchant le renvoi qui de la part du Duc et de ces prédécesseurs à esté demandé en la dite matière de la dite court de Parlement à la juridiction du Duc de quoy n'a encore esté décidé et en depend proceis en la dite court, ET que si le Duc obtemporoit à l'exécution des dites lettres Royaulx, il dérogeroit et préjudicieroit à ses droits et à la procédure et discusion des dites erreurs pourquoy a esté au dit Sergent qu'il se gardes derespondre.

Il s'agissait de la terre de Briord vendue en 1452 par Martin de Rezay à Jean Labbé Seigneur de la Rochefordière -les sizes de Rezay, attirés en Poitou par leur nouvelles propriétés, aliénaient ce qui les attachait au sol de Bretagne, ce qui explique, sans l'excuser cependant, le changement d'allures qui les portaient à délaisser le Duc leur allié naturel pour devenir des sujets du Roi de France.

## Seigneurie de Briord

Sa Haute Justice s'étendait sur 9 paroisses : Port-Saint-Père, Sainte-Pazanne, Saint-Mars-de-Coutais, Cheix, Vue, Rouans, Le Pellerin, Saint-Léger-les-Vignes et Bouaye .

De 1225 à 1412 se succèdent des seigneurs de Rezay, successivement : Seris, Sevestre et Amery.

En 1437, Martin de Rezay obtient la haute justice avec gibet à trois poteaux. La seigneurie est vendue en 1444.

Sources : bulletin de la société archéologique Nantes (Archives de Loire-Atlantique)  
Laisné, généalogie de Cornulier.  
Armorial de Bretagne d'Hozier - 1696.

# La vie de l'association

## Rentrée de septembre 2003 - Actualité

### Forum des Associations de Rezé

S'est tenu le **6 septembre** 2003 à la halle de La Trocardière. Les Amis de Rezé étaient présents sur un stand tenu par Mmes Leray, Le Goff et Lecoq et MM. Vince et Kervarec. Comme l'an dernier, notre association en tire un bilan positif, avec notamment la vente de plusieurs ouvrages et numéros de bulletins, l'adhésion de quelques nouveaux membres, enfin une certaine publicité.

### Fête du Quai Léon Sécher

Le **5 octobre** 2003, les Amis de Rezé ont également tenu leur habituel stand à la Fête du Quai Léon Sécher. Ici s'agit là encore d'une importante occasion pour l'association de se faire connaître et de vendre des livres et bulletins, ce qui constitue, rappelons-le, sa ressource financière principale.

### Conseil d'administration

Pour information, vous trouverez ci-après la liste des membres le composant pour l'année 2003.

## Composition du bureau de l'association des Amis de Rezé pour l'année 2003

Président : Michel Kervarec  
Vice-président : Yann Vince  
Trésorière : Marie-Thérèse Vassener  
Trésorière-adjointe : Gisèle Lecoq  
Secrétaire : Fabien Pouey-Dicard  
Secrétaire-adjointe : Marie-Françoise Artaud

Les textes de cette publication n'engagent que la responsabilité de leur auteurs.

Les articles de ce bulletin ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs et de l'Association des Amis de Rezé.

## Conseil d'administration des Amis de Rezé 2003

### Membres de droit

Mme ARTAUD Marie-Françoise	Secrétaire adjoint	2000 et 2003
M. AZAÏS Gilbert		1999 et 2002
Mme BIRON Liliane		1999 et 2002
Mme FEUILLET Françoise		2001
M. GUILLONNEAU Patrick		2003
M. IMPINNA Isidore		2001
M. KERVAREC Michel	Président	2001
Mme LECOQ Gisèle	Trésorière-adjointe	2000 et 2003
Mme LEGOFF Annick		1999 et 2002
Mme LERAY Simone		1999 et 2002
M. PACAUD Yves	Ancien élu	2000 et 2003
M. PENEAU Daniel		1998 et 2001
M. POUHEY-DICARD Fabien	Secrétaire	2002
M. SEUTEIN Jean		2000 et 2003
M. TROCHAIN Bernard		2000
Mme VASSENER Marie-Thérèse	Trésorière	2000 et 2003

### Elus

M. BUQUEN Eric	Adjoint à la Culture	2001
Mme LE TROADEC Françoise	Conseillère municipale, déléguée au Patrimoine	2001
M. VINCE Yann	Adjoint à l'Environnement	1998 et 2001

### Invités

M. AUDUC Daniel	Journaliste, historien de Trentemoult	2000
M. BOUGOUIN Yannick		2003
M. DOUILLARD Guillaume	Etudiant en cinéma	2003
Mlle LE CORRE Isabelle	Etudiante en sociologie	2002 - 2003
M. MASSON René		2003

6500 .130